
DECRET N° 77/743 du 26 DÉCEMBRE 1977

Portant nomination de Monsieur OUOSSO
Emile, en instance d'intégration, en
qualité de Directeur Communal du Com-
merce à Brazzaville.-

LE DEUXIÈME VICE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret 77/I65 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo ;
Vu le décret n° 77/574 du 11 Novembre 1977 portant attri-
butions et organisation du Ministre du Commerce ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 10 Novembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur OUOSSO Emile, en instance d'intégration,
est nommé Directeur Communal du Commerce à Brazzaville.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué par
tout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 26 DÉCEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre du Commerce ,

A. MOUSSOU-POUATI.-

Jacob O K A N Z A.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-